



2023 2024

GUIDE DU CHÈQUE SPORT & CULTURE

> De 0 à 25 ANS
www.mairie-bruges.fr



Bruges

Le chèque sport & culture, c'est quoi ?

Le dispositif

Pour favoriser la pratique amateur, qu'elle soit sportive ou culturelle, la municipalité met en place les Chèques Sport & Culture pour les jeunes, afin de faciliter leur inscription à diverses activités associatives sur la commune. Le dispositif peut être utilisé pour une ou plusieurs activités.

L'objectif

Il s'agit d'aider financièrement les familles à payer une licence de foot, une cotisation à une association de danse, ou encore une adhésion pour un atelier théâtre en offrant un chèque de réduction de 30% (la Ville prend en charge cette réduction).

**L'occasion pour les jeunes de découvrir
une nouvelle passion ou une vocation !**

Pour qui ?

- Les jeunes Brugeais âgés de 0 à 25 ans,
- Les familles dont le quotient familial n'excède pas 800€ par mois.

Calculez votre Quotient Familial

QF = (Revenus annuels / nombre de parts) / 12 mois

Revenus annuels (sur avis d'imposition) =
total Salaires et assimilés +/- pension alimentaire +/-
revenus des capitaux mobiliers +/- revenus fonciers

Nombre de parts :

Couple ou personne isolée avec 1 enfant : 2,5 parts

Couple ou personne isolée avec 2 enfants : 3 parts

Couple ou personne isolée avec 3 enfants : 4 parts

Par enfant supplémentaire : 0,5 part



Pour quelles activités ?

Le chèque concerne les associations brugeaises qui ont signé un partenariat avec la Ville de Bruges. (retrouvez la liste des associations partenaires en Mairie – Service des Régies).

Sports

Tous les sports affiliés à une fédération : football, rugby, badminton, handball, randonnée, danse...

Culture

Les ateliers de pratiques artistiques : théâtre, musique, couture, peinture...

Comment en bénéficier ?

Il suffit de présenter votre dernier avis d'imposition en Mairie au Service des Régies (Hôtel de Ville).

Si toutes les conditions sont remplies pour bénéficier du Chèque Sport et Culture, la Mairie vous remet une attestation à présenter à votre association.

Retrouvez la liste des associations partenaires au Service des Régies en Mairie.

Qui contacter ?

Pour tous renseignements sur les modalités
du Chèque Sport & Culture, contacter le :

Service des Régies Municipales
Hôtel de Ville
87, avenue Charles de Gaulle
33520 Bruges
05 56 16 80 77



Bruges